

# **COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2009**

Présents : Mmes : V. Ehret, Ch. Merkt, A.M. Seigeot

Mrs : F. Busser , Ch. Le Cosquer, D. Hainin, D. Munier, S. Rivière, P. Rougy  
P.V. Roy

### **Compte-rendu de la séance du 10 Septembre.**

La lecture du compte-rendu donne l'occasion de constater que les devis attendus pour la peinture extérieure de l'église et la consolidation de son soubassement ne sont pas parvenus à ce jour. C'est une situation assez inédite.

Le compte-rendu est adopté .

### **Contrôles des branchements au réseau d'assainissement.**

La société Veolia a terminé ses contrôles et a communiqué son compte-rendu. Sur l'ensemble trois bâtiments sont clairement en non-conformité. Une maison n'est toujours pas branchée au réseau. Par ailleurs les anomalies relevées concernent quelques éviers de sous-sol.

Chaque propriétaire recevra ou non une attestation de conformité, laquelle est demandée à présent lors d'un acte de vente d'une habitation.

### **Recrutement d'un agent pour le recensement.**

Le recensement de la population aura lieu dans notre commune entre le 21 Janvier et le 20 Février 2010. Pour ce faire la mairie doit recruter un agent recenseur.

Sollicitée, Isabelle Hainin a donné son accord de principe. Le conseil municipal estime qu'elle répond au profil souhaité pour ce travail et les responsabilités qu'il comporte. Il autorise donc le maire à prendre l'arrêté de recrutement et à convoquer Isabelle Hainin aux séances de formation qui auront lieu les 5 & 18 Janvier.

### **Equipement mobilier.**

La commune a du, dans l'urgence, procéder au remplacement de la chaudière à gaz du logement 1 rue d'Argiésans et du chauffe eau électrique du logement 2 rue de la Source.

Par ailleurs le conseil municipal donne son accord pour l'achat d'un nouvel écran au secrétariat de mairie Il inscrira également au budget 2010 une somme équivalente à 2009 pour l'achat de contenants destinés au fleurissement.

## **Affouage.**

Les inscriptions pour l'affouage seront recueillies incessamment et jusqu'au 2 Décembre. Les lots concernent des arbres à abattre dans la parcelle 12, l'éclaircissement de la plantation dans les parcelles 5 et 6 et des chablis en divers endroits de la forêt communale.

## **Manifestations.**

Le passage de Saint Nicolas auprès des enfants d'âge scolaire (maternelle et élémentaire) aura lieu comme d'habitude le 6 Décembre à partir de 17h30.

D'autre part un groupe s'est constitué pour une manifestation à Banvillers dans le cadre du Téléthon. Celle-ci aura lieu le samedi 28 Novembre de 13h30 à 17h à partir de la salle communale. La publicité est diffusée dans le RPI. La municipalité est sollicitée pour appuyer cette action. Le conseil municipal décide de mettre à disposition gratuitement la photocopieuse de la mairie et la salle communale. La commune prendra en charge certains achats. Elle accorde en outre à cette action une subvention de 150€.

Un arrêté interdira la circulation rue du Beau Bois ce 28 Novembre de 13h30 à 16h30.

## **Informations diverses.**

Dans le cadre de la convention signée en Juillet, le Conseil Général met en place un organisme de contrôle du bon fonctionnement de l'assainissement (lagune et réseau) dans notre commune ( le S.A.T. se substitue donc au S.A.T.E.S.E.) . Il s'agit de se mettre en conformité avec la loi sur l'eau. Une première visite du technicien a déjà eu lieu. Les résultats d'analyse sont attendus.

Pour la maîtrise d'œuvre des aménagements des entrées routières du village : la société BEREST a fait l'offre la plus avantageuse. L'opération sera donc conduite par Monsieur Simler, qui connaît déjà la commune. Une première rencontre a eu lieu. L'avant projet devrait être communiqué début Décembre et soumis au conseil municipal, puis à la population.

L'accessibilité des bâtiments publics aux handicapés est une obligation légale. Une commande groupée a été faite au niveau départemental pour effectuer un diagnostic et chiffrer les aménagements nécessaires. La société choisie a effectué dernièrement la visite de la mairie, de la salle des fêtes et de l'école de Banvillers. Les résultats sont attendus.

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h.*